

COMMUNE DE 3798 FOURONS

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Concerne : Arrêté ministériel du 20.03.2018 concernant la déclassification provisoire complète de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1980 concernant la classification comme monument de la ferme et la classification comme site rural de la cour de la ferme avec les bâtiments agricoles du « Josephinehoeve » à Fourons
Situation : 3798 Fourons rue du Couvent 30.32 et 34

Le dossier est déposé à la maison communale
à partir du 23.04.2018 au 23.05.2018

Date de l'affichage et de de publication	Date de l'ouverture de l'enquête	Date de clôture de l'enquête
09.04.2018	23.04.2018	23.05.2018

à 12 heures

Les réclamations verbales peuvent être communiquées aux jours et heures suivantes :de 9h à 12h_

CERTIFICAT DE PUBLICITE,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Communique qu'une enquête de commodo et incommodo est ouverte en ce qui concerne l'affaire sous rubrique.

Le dossier est déposé à la maison communale, à la disposition du public, de la date d'ouverture à la date de clôture de l'enquête, soit donc pendant 30 jours consécutifs, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Les personnes qui ont des observations à faire peuvent pendant ladite période et jusqu'à la clôture de l'enquête, introduire leurs réclamations, par écrit, auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Des réclamations verbales, peuvent être communiquées aux jours et heures indiqués, au Collège des Bourgmestre et Echevins.

Fourons, le 09.04.2018

Directeur Général
Maike Stieners

POUR LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Bourgmestre
Huub Broers